

Ville de POTIGNY

Guide pratique de mes démarches en Mairie

J'emménage dans la commune, je me fais connaître auprès de la mairie en apportant ma pièce d'identité ou mon livret de famille.

RECENSEMENT MILITAIRE (obligatoire dès 16 ans)

Vous pouvez vous inscrire en ligne : service-public.fr

Ou en mairie le mercredi après-midi (en dehors du mercredi, vous devez prendre RDV au 02.31.90.84.67), muni de votre pièce d'identité et de votre livret de famille.

La démarche peut être faite par le jeune ou par l'un de ses responsables légaux.

MARIAGE

Le « Guide des futurs époux » est à retirer en mairie.

Pour déposer le dossier complété, il faudra prendre rendez-vous auprès du service état-civil au moins un mois avant le mariage (02.31.90.84.67 ou potigny-etatcivil@orange.fr).

PACS

Les PACS sont célébrés uniquement le jeudi après-midi. Le dossier complet doit être déposé au minimum 15 jours avant le PACS (potigny-etatcivil@orange.fr).

ELECTIONS

Il est possible de s'inscrire toute l'année.

En ligne : service-public.fr

Ou en mairie, muni d'une pièce d'identité (carte nationale d'identité ou passeport) en cours de validité (ou périmée depuis moins d'un an), ainsi que d'un justificatif de domicile de moins de 3 mois.

DEMANDES D'URBANISME

Les formulaires CERFA (permis de construire, demandes préalables....) sont à retirer et à déposer les lundi, jeudi et vendredi après midi auprès du service urbanisme de la commune.

Pour toute information : potigny-urbanisme@orange.fr

INSCRIPTIONS SCOLAIRES

Formulaire à retirer en mairie.

DEMANDES DE LOGEMENT

Formulaire à retirer en mairie.

HORAIRES MAIRIE

Lundi, mercredi, jeudi, vendredi de 9h à 12h15 et de 13h15 à 16h45.

Fermé le mardi.

(02.31.90.84.67 ; ville-potigny@wanadoo.fr)

HORAIRES POINT INFO 14 - FRANCE SERVICES - CCAS

Lundi et jeudi de 8h30 à 12h15 et de 13h15 à 17h, mardi de 8h30 à 12h, mercredi de 8h30 à 12h et de 13h45 à 17h, vendredi de 8h30 à 12h15 et de 13h15 à 16h.

(02.31.90.70.25)